

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Lundi 12 avril 1943

La séance est ouverte à trois heures.

"DESERT VICTORY"

PROJECTION DU FILM RELATANT LES OPÉRATIONS
DE LA 8^e ARMÉE EN AFRIQUE DU NORD

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire inviter Votre Honneur et tous les honorables membres de la Chambre des communes à assister à une représentation spéciale du film intitulé "Desert Victory" à 10 heures 30, mercredi matin, au théâtre Capitol que le gérant a gracieusement mis à notre disposition à cette occasion.

Comme les honorables députés ne sont pas sans le savoir, le film "Desert Victory" relate la marche de la 8^e armée sur Tripoli. Ce film a été tourné par des photographes de l'armée et de l'aviation en pleine bataille. Je recevais de M. Churchill, il y a quelques semaines, un message dans lequel il me disait qu'il venait de voir ce film frappant, qu'il désirait que je le visse et qu'il m'en envoyait une copie par avion. Par suite de quelque retard, celle-ci n'est arrivée que la semaine dernière. J'ai vu le film, qui m'a laissé une impression profonde. Je crois que les honorables députés seront vivement intéressés de le voir avant de retourner dans leurs foyers pour les vacances de Pâques. Tous ceux qui auront l'occasion de le voir n'en seront que plus déterminés à faire tout en leur pouvoir pour organiser la campagne du quatrième emprunt de la victoire qui sera lancé dans quinze jours.

J'ajouterai que semblable invitation ira également aux membres du Sénat et aux membres de la tribune des journalistes de la Chambre des communes.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

LA COMMISSION DE DÉPRÉCIATION EN TEMPS DE
GUERRE

M. CASTLEDEN:

1. Quels particuliers sont ou ont été membres de la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre?

2. Quelques-uns de ces particuliers ont-ils conservé leurs relations financières, administratives ou professionnelles avec quelque compagnie, société ou corporation particulières pendant qu'ils étaient membres de cette Commission?

3. Quelles positions occupaient-ils avant de devenir membres de cette Commission?

4. Quels sont les taux de rémunération et les autres dispositions relatives aux allocations pour dépenses applicables aux membres pendant qu'ils siègent à cette Commission?

5. Le ministère publie-t-il quelque rapport sur les dépréciations allouées par la Commission?

L'hon. M. GIBSON:

1. (1) L'honorable juge Charles Patrick McTague (président); (2) M. Francis H. Black, C.A.; (3) M. Robert F. Burns, C.A.

2. (1) L'honorable juge C. P. McTague et M. Robert F. Burns, C.A., n'ont conservé aucune relation financière, administrative ou professionnelle avec quelque compagnie, société ou corporation particulière pour le temps où ils seront membres de cette commission; (2) M. Francis H. Black, C.A., n'a conservé aucune relation financière ou administrative avec quelque compagnie ou corporation particulière, mais il est encore l'un des associés de la firme de comptables Black, Hanson & Co.

3. (1) L'honorable juge C. P. McTague était et est encore membre de la Cour d'appel de l'Ontario; (2) M. Francis H. Black, C.A., était et est encore membre de la firme Black, Hanson & Co., comptables agréés, de Port-Arthur, Ontario; (3) M. Robert F. Burns, C.A., est à l'emploi de la division de l'Impôt sur le revenu.

4. (1) L'honorable juge C. P. McTague—Décret du conseil C.P. 60/5095, du 15 juin 1942: "Déboursés effectués hors de son domicile de Toronto, y compris frais de déplacement, d'hôtel et de pension et dépenses occasionnelles"; (2) M. Francis H. Black, C.A.—Décret du conseil C.P. 1/4958, du 20 septembre 1940: "Cinquante dollars (\$50.00) pour chaque jour durant lequel il remplit les fonctions de membre de la dite commission, outre une indemnité de déplacement selon le parcours effectué, les frais de transport, de taxi, de téléphone et de télégraphe pour chaque jour durant lequel il est absent de Port-Arthur, Ontario, dans l'exercice de ses fonctions de membre de ladite commission"; (3)